

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

# PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1913

---

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1912

---

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

---

4913

## AVIS IMPORTANT

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de ....., nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

18917  
PGE 138

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

# PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1913



COMpte RENDU

DE L'ANNÉE 1912

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

4913

#### FONDATEUR.

† M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

#### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut.

† LÉON LEFÉBURE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

##### PRÉSIDENT :

M. MORIZOT-THIBAUT, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut.

##### VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.

ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

##### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. VALLET, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers.

##### TRÉSORIER :

M. BAILLON de Fontenay, ancien Officier de l'Intendance, Chevalier de la Légion d'honneur.

##### MEMBRES DU CONSEIL :

MM. BELLAN, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris.  
BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut.  
CHÉRIOUX, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris.  
MAURICE FAURE, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.

LE POITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.

LE POITTEVIN (Gustave), conseiller à la Cour d'appel de Paris.

LORTAT-JACOB, avoué honoraire.

JOSEPH REYNAUD, conseiller d'État, membre du Conseil supérieur des prisons.

##### Dames patronnesses :

M<sup>me</sup> AUDIN DU MÉNIL, rue des Acacias, 12

M<sup>me</sup> LE RICHE, rue Ravon, 24, à Bourg-la-Reine (Seine).

##### Bureau central, rue de l'Université, 174.

*Chef de bureau :* M. BIDAULT.

##### Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

*Directrice :* M<sup>me</sup> JEAUCOUR.

*Directrice de l'atelier de brochage :* M<sup>me</sup> SÉGUY.

##### Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

*Fondation LAUBESPIN.*

*Directeur :* M. CORNU.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

# PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 5 mars 1913

### Présidence de M. MORIZOT-THIBAUT

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL, MEMBRE DE L'INSTITUT,  
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 4 h. 1/2; M. le Président prend la parole :

Mesdames, Messieurs,

L'année 1912 a été dure pour notre Société. La mort nous a pris successivement, le 16 mai, M. Millaud, l'un des membres de notre Conseil, puis, le 9 juillet, notre président, M. Demartial.

M. Millaud, né en 1834, était membre du barreau de Lyon, lorsque le gouvernement du 4 septembre lui confia, en 1870, les fonctions d'avocat général aux côtés de M. Le Royer. Il ne fit que traverser la magistrature. Rendu, quelques mois après au barreau, il reprit avec ardeur la propagande républicaine et pénétra, en juillet 1871, à l'Assemblée nationale comme représentant de la démocratie lyonnaise. Réélu en 1876 et en 1877, il entra au Sénat en 1880. Il appartint pendant trente-deux ans à la Haute Assemblée. Ses collègues s'accordent à dire qu'il y prit un rôle important, soit aux commissions, soit à la tribune, dans les discussions d'affaires,

les questions de finances, d'économie politique et d'organisation sociale. Aussi fut-il appelé au Ministère des Travaux publics qu'il dirigea de septembre 1886 au mois de juin 1889. Entre temps, il s'adonnait au culte des lettres. C'est lui qui publia ces brochures de propagande du « Père Gérard » qui eurent leur heure de succès dans les milieux populaires et, dans un genre plus relevé, il écrivit une *étude sur l'orateur Hortensius*.

Il appartenait au Conseil de notre Société depuis le 7 mars 1888. Sa connaissance des choses sociales, son abord facile et sa bonhomie souriante, qui était comme l'expression extérieure d'une bonté intime, le prédestinaient aux œuvres de patronage.

J'ai mieux connu M. Demartial dont j'ai fait, par une trop tardive rencontre, la connaissance, il y a trois ans à peine, au sein même de cette Société. Je fus d'abord frappé de ce quelque chose de froid et de triste qui, au premier abord, se dégageait de son aspect; mais je devinai bien vite les qualités d'intelligence et de cœur qui se dissimulaient sous cette apparence réservée. La mort de sa femme, trop tôt ravie à son affection, avait augmenté sa mélancolie et il s'était, depuis, réfugié dans la solitude de la famille où il avait mis tout son cœur. Ses amis racontent que son masque sévère se déridait à la vue de sa vieille mère et de ses deux filles dont l'une, nouvelle Antigone, lui consacrant sa vie, l'entourait des soins les plus tendres. Sa gaieté alors éclatait et c'était merveille de l'entendre raconter d'amusantes anecdotes qu'il parsemait des traits d'un patois plein de saveur.

Il était né le 11 octobre 1841 à Limoges, où son père était vice-président du Tribunal civil. Il fut successivement appelé comme substitut à Saint-Yrieix, puis à Guéret, comme procureur à Aubusson, à Besançon comme substitut du procureur général, puis il revint à Limoges comme avocat général. Nous le voyons ensuite procureur à Rouen, procureur général à Angers, à Toulouse et enfin conseiller à la Cour de cassation. Il avait une intelligence claire et droite; il était consciencieux et bon, savant et modeste, et il avait cette autre qualité indispensable et qu'on ne comprit pas quelquefois, je veux parler de l'indépendance. Il la montra hautement lors-

qu'il fut procureur général à Angers en défendant ses subordonnés contre l'intrusion trop pénétrante de l'autorité administrative; il la montra encore à l'audience lorsqu'il conclut à Toulouse dans un procès célèbre sorti de la grève des verreries de Carmaux.

J'ai dit que, pour lui, la justice n'était complète qu'à la condition de s'allier à la charité. Aussi, dès son arrivée à Angers, avait-il pris l'initiative de fonder une Société des détenus libérés, non qu'il eût grande confiance dans ses résultats; mais, après avoir averti les condamnés par la peine, c'était, à ses yeux, un autre devoir de les ramener au bien. « Le chemin, disait-il à la première assemblée générale de la Société d'Angers, sera-t-il facile à suivre? Aurons-nous, au contraire, des montées pénibles, des lassitudes, des découragements? Qu'importe! Il faut s'attendre à des déceptions et ne point s'en émouvoir. »

Cela le prédestinait à devenir l'un des nôtres. Il fut d'abord membre du Conseil de direction. Quand, il y a deux ans, il prit la charge de la présidence de notre Société, sa santé était déjà altérée. Quelque temps après il demanda d'interrompre ses fonctions à la Cour de Cassation pour aller refaire ses forces au pays natal dans sa propriété du Treuil qu'il avait transformée par des améliorations successives et où l'attendaient tous les souvenirs du passé. Trois mois après il mourait entre les bras de sa fille chérie.

Permettez-moi d'être l'interprète de la Société en adressant aux familles de nos disparus l'expression unanime des regrets durables qu'ils laisseront parmi nous.

---

La parole est donnée à M. le Secrétaire Général pour la lecture du compte rendu moral de l'année 1912 :

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pu craindre, au début de cette année, que les changements survenus dans le personnel n'amenassent quelque flottement dans la bonne marche de nos services. Les

fonctions que remplissaient à notre complète satisfaction M. Rous et M<sup>me</sup> Lasenne sont délicates et absorbantes. Le Trésorier n'en a pas fini avec sa tâche quand ses écritures sont en règle et qu'il a terminé sa correspondance; il lui incombe encore de veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les crédits alloués, de se rendre compte de leur utilité et de leur opportunité, de prendre soin que notre matériel et nos immeubles soient maintenus en bon état. L'accomplissement de cette tâche réclame une vigilance constante : M. Bidault l'a menée à bien. Grâce à son activité et à son expérience, il a même été possible de laisser vacant provisoirement le poste d'agent comptable et de réaliser ainsi une économie appréciable. Ce poste, M. Bidault demande à le reprendre, convaincu qu'il rendra plus de services à notre Société dans l'exercice de fonctions qui lui sont particulièrement familières qu'en restant trésorier. Notre comptabilité actuelle est, en grande partie, son œuvre : les connaissances spéciales qu'il a acquises autrefois dans les services du contrôle au Ministère de la Guerre lui ont permis de la rendre simple et efficace. Il est heureux, d'ailleurs, de laisser les fonctions de trésorier à M. Baillon de Fontenay, ancien officier de l'Intendance, chevalier de la Légion d'Honneur, sur le dévouement duquel nous savons pouvoir compter.

M. Cornu était, depuis plus de vingt ans, employé dans notre établissement de la rue des Cévennes, quand il en a pris la direction au mois de mai dernier; comme nous l'avions prévu, il s'est acquitté de sa tâche à notre entière satisfaction.

Le nombre des libérés qui ont eu recours à notre patronage, en 1912, est inférieur de 271 unités à celui de l'année précédente; il est de 2.994, 2.838 hommes et 156 femmes, tandis qu'en 1911, il s'était élevé à 3.271. C'est surtout dans le cours des mois d'août, septembre et octobre, que nos établissements ont été le moins fréquentés. Par suite du mauvais temps, la durée de la moisson s'est prolongée et les vendanges ont été plus tardives; il en est résulté que les condamnés habitués aux travaux des champs ont eu, pendant une période plus longue, la facilité de trouver par eux-mêmes, à leur sortie de prison, un travail qui leur convenait.

Sur ces 2.994 individus, 1.817 sont partis à l'expiration du délai réglementaire, les uns pour aller discrètement occuper l'emploi qu'ils avaient trouvé, les autres pour reprendre leurs habitudes de vagabondage. Nous n'avons su, d'une façon certaine, que pour 362 patronnés, 302 hommes et 60 femmes, qu'ils étaient placés lors de leur départ. Il est légitime d'ajouter à ce nombre la plupart des 370 individus qui ont disparu au milieu de leur séjour : ils auraient vraisemblablement profité de notre hospitalité jusqu'à l'expiration du délai réglementaire, s'ils n'avaient pas réussi à se placer. Cinq libérés ont été rapatriés et réconciliés avec leurs familles, et trois ont été expatriés. Les engagements dans l'armée sont toujours fort peu nombreux et ne sauraient d'ailleurs augmenter tant que dureront les dispositions rigoureuses de la loi du 21 mars 1905 modifiée le 11 avril 1910, qui exigent, même pour une incorporation dans les bataillons d'Afrique, que l'extrait du casier judiciaire ne mentionne aucune des condamnations prévues à l'article 5 de la loi précitée; et cependant, c'est dans ces bataillons d'Afrique que ces condamnés seront envoyés à leur majorité! Aussi n'avons-nous eu que trois engagements. Le nombre des entrées dans les hospices de vieillards ou les hopitaux a été de 173, et celui des arrestations pour délits antérieurs de 12; 27 hommes et 14 femmes ont été congédiés pour fautes contre la discipline. Ces derniers chiffres sont peu élevés, si l'on considère les antécédents des patronnés; il faut reconnaître que ces derniers sont généralement dociles. Ce sont, pour la plupart, des êtres de volonté faible, d'intelligence peu développée, affaiblis par les luttes de la vie et la misère, n'ayant d'énergie ni pour le bien ni pour le mal; 1.881 d'entre eux avaient de 25 à 50 ans au moment de leur séjour dans nos établissements, c'est-à-dire qu'ils étaient dans toute la force de l'âge. Pour reprendre courage et se relever, ces malheureux ont besoin d'un appui extérieur : notre Société le leur offre par ses asiles, ses indications, ses conseils et ses secours.

En 1912, la Préfecture de police a fait conduire à notre bureau 415 individus arrêtés préventivement, en nous demandant de les recevoir, pour ne pas les déférer à une juridiction répressive, le plus souvent, sous inculpation de vagabon-

dage; c'étaient des vieillards ou des enfants, et, quelquefois, des adultes n'ayant pas encore encouru de condamnation. Nous leur avons fait bon accueil. Nous ne gardons, cependant, les mineurs que le temps nécessaire pour les renvoyer, autant que possible, dans leurs familles, ou pour faire les démarches destinées à les faire admettre, soit dans un patronage mieux approprié que les nôtres à la garde des enfants, soit dans les établissements de l'Assistance publique.

En 1911, nous avons reçu 119 demandes de libération conditionnelle; 78 seulement nous sont parvenues en 1912. Cette forte diminution, qui s'élève au chiffre de 41, doit être attribuée, dans une certaine mesure, à la sévérité qu'apporte, depuis quelques années, le Ministère de l'Intérieur dans l'examen de ces demandes, et, aussi, à l'augmentation du nombre des Sociétés qui sont maintenant en mesure de fournir leur appui aux condamnés qui sollicitent la libération anticipée. Après enquête, 32 de ces demandes ne nous ont pas paru susceptibles de mériter notre approbation et 46 avis favorables ont été émis. 14 suppliques seulement ont été admises; les autres ont été ajournées ou rejetées par les autorités compétentes. Les libérés conditionnels qui nous ont été confiés se sont montrés jusqu'à ce jour dignes de la faveur qu'ils ont obtenue; pas un seul n'a dû être signalé au Ministère pour sa mauvaise conduite. L'un d'entre eux a même tenu à nous donner un témoignage positif de sa reconnaissance; lors de sa libération définitive, il a insisté pour nous laisser la somme de 100 francs qui constituait son pécule. Ce libéré, dont nous avons pu apprécier les bons sentiments, tant au moment de sa libération qu'au cours des visites qu'il nous a faites, gagne aujourd'hui largement sa vie.

Notre œuvre ne limite pas son action aux libérés qu'elle reçoit dans ses établissements ou qui sollicitent son intervention pour des expatriations et des rapatriements, ou en faveur d'une demande de libération conditionnelle. Les conséquences d'une condamnation ne se manifestent pas toujours au moment même de la libération, mais fréquemment plusieurs années après, quand, par exemple, l'extrait du casier judiciaire est réclamé à la suite d'un changement de situation. En maintes occasions, il nous a été donné d'indiquer les

mesures utiles à prendre et notamment de faciliter la réhabilitation judiciaire, quand il n'était pas possible de recourir à la réhabilitation de droit. En d'autres circonstances, ce sont des parents ou des amis qui viennent nous consulter sur les meilleurs moyens de relever l'être tombé auxquels ils s'intéressent. Dans deux cas, nous nous sommes exceptionnellement adressés à l'administration supérieure pour demander une autorisation de résidence à Paris et dans la banlieue, en faveur de deux interdits de séjour particulièrement intéressants; l'un, condamné primaire, s'était en vain adressé à diverses Sociétés de patronage de province pour les prier de lui trouver du travail à sa sortie de prison; l'autre, tuberculeux, ne pouvait recevoir que dans sa famille les soins nécessités par son état de santé; il n'avait plus, d'ailleurs, que six mois à accomplir sur les cinq années d'interdiction prononcées contre lui.

En organisant l'interdiction de séjour, le législateur a eu pour but principal de prévenir la récidive; cette peine accessoire devait, dans sa pensée, exercer une heureuse intimidation sur les malfaiteurs et, en les éloignant des grandes agglomérations, rendre moins fréquentes les occasions de rechute. Mais aussi, n'est-ce pas priver fréquemment l'interdit de tout moyen de subsistance que de l'éloigner des lieux où il est connu et où il a toujours travaillé pour le jeter dans un milieu nouveau, où souvent il lui est impossible d'exercer son métier? Que cette loi soit appliquée à des récidivistes incorrigibles, rebelles à tout travail, on le comprend encore, quoique la surveillance de ces individus soit plus difficile dans les campagnes et les petites villes que dans les grands centres; mais il semble bien que cette peine devrait être épargnée à des condamnés primaires, dont elle rend le relèvement trop difficile.

Au commencement de cette année, pour nous conformer au désir du Conseil, nous avons visité à la Santé les prisonniers qui ont fait appel à notre patronage; grâce à l'obligeance du Directeur de l'établissement, les détenus savaient que le premier et le troisième mardi de chaque mois, un délégué de la Société était prêt à les entendre. Ces visites n'ont pas donné de résultats par la raison que notre Société limite son action

aux libérés, et que le nombre des condamnés qui restent à la prison de la Santé jusqu'au moment de leur libération est insignifiant; elles n'ont pas été continuées. A Fresnes, notre action sera, je crois, plus efficace. L'éloignement de cette prison, ainsi que la vacance d'un poste au Siège social, ne nous ont pas permis d'organiser ces visites en 1912. Aujourd'hui, la présence de M. Baillon de Fontenay nous donne la faculté de combler cette lacune.

Pour être utiles, ces visites exigent beaucoup de tact et de prudence; les intentions les plus bienveillantes peuvent être méconnues, si le patronage paraît imposer son action et ne se montre pas discret. Prisonniers et libérés sont d'une nature méfiante; mieux vaut les laisser parler que de les questionner. Ce sont moins les exhortations au bien que des indications utiles et précises ou l'octroi d'un service positif qui ont prise sur ces natures dégradées et peuvent faire naître en elles, avec le regret de la faute commise, l'idée du relèvement possible par le travail. Pour atteindre ce but, il importe encore de ne pas laisser tomber l'action du patronage dans une sorte de routine administrative, et d'adapter les mesures à prendre aux circonstances particulières de chaque espèce. Tel est le but de nos efforts, dont la statistique de cette année démontre l'efficacité dans un nombre de cas satisfaisant.

Le travail n'a jamais cessé d'être actif dans nos deux ateliers; leur clientèle va même en s'accroissant. Le nombre des volumes et des brochures reliés, en 1912, dans l'atelier de brochage dépasse 80.000 pour les premiers et 260.000 pour les seconds. Il dépend uniquement de la bonne volonté de la patronnée qui débute, sous la direction d'une ouvrière libre ou d'une libérée déjà expérimentée, de faire l'apprentissage du métier. Un certain nombre atteint le but et est placé chaque année, dans des maisons de brochage; d'autres manquent de persévérance et quittent la maison au bout de quelques semaines ou seulement de quelques jours; d'autres, enfin, travaillent avec nonchalance, sans goût et sans intelligence, et partent, à l'expiration des délais, n'ayant retiré d'autre profit de leur séjour à l'atelier que leur modeste pécule.

Ce pécule, pour les bonnes travailleuses, atteint un chiffre assez élevé; l'une d'elles, à son départ, avait économisé plus

de trois cents francs; mais c'est là un cas exceptionnel. Les sommes gagnées par les patronnées, au cours de leur séjour, varient selon leurs aptitudes et leur bonne volonté; pour les dix dernières femmes sorties de l'établissement, en 1912, après un séjour de six mois à un an, elles ont été exactement, en négligeant les centimes, de 83 fr., 330 fr., 90 fr., 62 fr., 76 fr., 106 fr., 73 fr., 57 fr., 72 fr., 134 fr.

Tandis que les femmes restent six mois dans la maison de la rue de Lourmel et que leur séjour peut être prolongé jusqu'à un an, le temps pendant lequel nous gardons les hommes, n'est, en principe, que de neuf jours. Ce délai même augmenté de plusieurs sursis est toujours trop court pour permettre de leur apprendre un métier; ils fabriquent des allume-feux. L'atelier a fonctionné d'une façon régulière pendant toute l'année. Les produits que nous ont données les ventes effectuées ont plus que couvert les frais que son organisation nous impose; ils les dépassent même de plus de 4.000 francs. Ce résultat est d'autant plus heureux que, s'il ne s'était pas produit, l'équilibre de notre budget n'eût pas été atteint. Le déficit était à craindre, par suite de l'augmentation continue du prix de la résine que nous avons payé, à la fin de l'année, 42 fr. 50 les cent kilog., alors qu'il était seulement de 28 fr. 50, il y a trois ans. L'emploi de ce produit se multiplie dans de grandes proportions, surtout à l'étranger, tandis que le nombre des arbres dont il est tiré ne s'accroît pas. Le département des Landes, si pauvre autrefois, devient un des plus riches de France.

Exception faite de certaines administrations, notre clientèle se compose de très petits commerçants, auxquels il serait dangereux de faire crédit. Jusqu'à ces derniers temps, deux chefs d'équipe, choisis avec le plus grand soin parmi les patronnés, étaient chargés d'effectuer les livraisons contre argent comptant. Notre confiance, en général, a été bien placée, et les comptes de nos livreurs fidèlement rendus. Toutefois, ce mode de procéder présentait le danger de voir notre homme de confiance partir avec la recette, et, en fait, depuis trois ans, quatre patronnés ont disparu dans ces conditions emportant deux cents francs. En ce moment nous faisons un essai pour parer à ce danger; dès le lendemain d'une livrai-

son, le placier, moyennant une légère rémunération, passe chez le commerçant et touche le montant de la facture. L'expérience nous dira quel sera le nombre des créances irrécouvrées.

L'immeuble de la rue des Cévennes a été maintenu en bon état d'entretien. Au cours de cette année, nous avons séparé du dortoir par une cloison en plâtre le petit emplacement dans lequel nos directeurs mettent leurs approvisionnements. Cette cloison a permis de créer, pour une dépense peu élevée, un magasin de modestes dimensions, fermant à clef, dans lequel les denrées alimentaires sont conservées proprement à l'abri des visites de nos pensionnaires. Dans la cour d'entrée, un caniveau a été établi, devant la rangée des cabinets; le souci de la propreté nécessitait cette amélioration.

L'entretien du mobilier a motivé quelques dépenses assez élevées; il a fallu acheter pour les deux asiles une centaine de draps et autant de couvertures de laine. Pour conserver ces dernières dans les mois d'été, un de nos patronnés, excellent menuisier, a fait, à frais réduits, une armoire solide. A l'heure actuelle, le mobilier, les matières premières, les marchandises sont parfaitement abrités; il n'en est autrement que pour les voitures de livraison, que le manque de place dans les hangars nous oblige à laisser dans les cours.

Le changement survenu dans la direction de l'établissement a rendu plus sensible que par le passé, la nécessité de réunir dans un ensemble méthodique les instructions diverses et les traditions orales sur lesquelles repose son organisation et la bonne marche de ses services. Ces traditions, nées de la pratique quotidienne et consacrées par la sagesse des hommes de bien qui ont dirigé la Société, ont fait leur preuve; il ne pouvait venir à la pensée de qui que ce soit de les changer. Mais pour rendre leur application plus stricte, pour préciser certaines obligations, éviter des oublis, rendre quelques mesures plus efficaces et compléter, sur certains points, une organisation déjà vieille, il était utile, plutôt que de s'en rapporter à la mémoire de nos agents ou à des instructions anciennes et disséminées, de résumer en quelques dispositions écrites les règles à observer. Au fur et à mesure que notre Société a grandi et que le nombre de patronnés a augmenté, les servi-

ces se sont compliqués. Entrées et sorties des hommes, achats de matières premières, acquisitions de fournitures, ventes et livraisons, relevé quotidien du travail individuel, comptes des divers objets fabriqués et de la Caisse, ce sont là des opérations minutieuses et multiples, qui nécessitent du chef de l'établissement une attention permanente. Si soutenu que soit son zèle, des erreurs ou des défaillances de mémoire peuvent survenir: un coup d'œil sur le règlement obviendra à ces inconvénients.

M. le Trésorier vous donnera les détails de notre situation financière; elle exige une grande prudence dans notre gestion. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élève bien à la somme de 5.136 francs; mais cet heureux résultat provient de causes exceptionnelles que l'exposé financier va vous faire connaître. Qu'une charge imprévue survienne ou qu'une diminution même légère se produise dans les recettes, et le déficit sera inévitable. Malgré tout le zèle de nos dames patronnesses le montant net des quêtes à domicile reste à peu près stationnaire: il était en 1911, de 4.278 francs; et il a été l'andernier, de 3.877 francs. Les causes de cette stagnation sont faciles à deviner. Les œuvres de bienfaisances, religieuses ou laïques, deviennent de plus en plus nombreuses, naissant du généreux désir de suivre pas à pas le vice et la misère et d'apporter aux conséquences de l'un et de l'autre des remèdes efficaces. Les libérés, d'autre part, à raison même de la faute qu'ils ont commise, sont considérés par le plus grand nombre comme les artisans de leur propre misère, et, partant, comme peu dignes d'intérêt. Il est pourtant facile de se rendre compte qu'un secours donné à propos, sous une forme appropriée, est propre à les relever, et que l'absence de toute aide en fait, à peu près fatalement, des hommes dangereux pour la Société.

La plus grosse partie de nos ressources provient donc de la subvention que nous accordent les pouvoirs publics auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements. Grâce à leur générosité et à celle de tous nos bienfaiteurs, depuis dix ans, plus de trente mille libérés, — sans parler de tous ceux que nous avons patronnés sans les hospitaliser, — ont reçu notre appui et ont été mis à même de gagner leur vie. Dans notre atelier de brochage, les femmes, qui en ont eu la volonté, ont



appris un métier suffisamment rémunérateur pour leur permettre de vivre sur leurs salaires, et les hommes, que nous avons reçus dans l'établissement Laubespain, ont eu la faculté de profiter de leur séjour pour trouver du travail. Notre œuvre atteint donc le but que ses fondateurs lui ont assigné; nous veillerons, sous votre haute direction, à ce qu'elle continue à marcher dans la voie où vous l'avez engagée.

M. le Président donne la parole à M. le Trésorier, pour la lecture du compte rendu financier de l'exercice 1912 :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter l'exposé succinct de notre situation financière.

Notre capital a subi une diminution de 4.504 fr. 95 provenant d'une double cause, la baisse de notre titre de 1.800 francs de rente 3 % sur l'État français et la suppression dans les écritures de créances irrécouvrables s'élevant à 1.414 fr. 95 dues par des patronnés disparus depuis longtemps et par un de nos anciens clients de l'atelier de brochage.

Les Recettes et les Dépenses de l'année 1912 se répartissent ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Expatriations, rapatriements . . . . .	487 »
Subventions et quêtes. . . . .	44.845 22
Intérêts de deux titres de rente . . . . .	1.800 »
Atelier de ligots (ventes) . . . . .	21.392 44
Total des Recettes. . . . .	<u>68.524 66</u>

DÉPENSES.

Expatriations et rapatriements. . . . .	497 40
Administration (Personnel, fournitures de bureau et correspondance, secours, garde et chauffage du Siège social, etc.) . . . . .	9.574 70
Asile des femmes . . . . .	12.487 95
Asile Laubespain. . . . .	16.877 20
Atelier de brochage . . . . .	2.999 10
Atelier de ligots (fabrication) . . . . .	16.980 36
Entretien des meubles et des immeubles. . . . .	3.970 46
Total des dépenses. . . . .	<u>63.387 67</u>

Les Recettes provenant des subventions de l'Etat, des départements, des quêtes et des dons s'élèvent pour l'année 1912 à. . . . .	44.845 22
Les recettes correspondantes pour l'année 1911 s'élevaient à. . . . .	46.406 20
Soit une différence au moins de. . . . .	<u>1.560 98</u>

L'année 1911 avait bénéficié d'un don exceptionnel de 1.000 francs fait par le Comité central des œuvres d'assistance par le travail, et d'une somme de 620 francs représentant les pécules abandonnées depuis 1893 par des patronnés disparus sans les réclamer.

Les frais d'administration comme ceux de nos deux établissements, l'asile des femmes et l'asile Laubespain, sont restés à peu près les mêmes en 1912 et en 1911. Ils ont été respectivement de 9.574 fr. 70, 12.487 fr. 85 et 16.877 fr. 20, alors qu'en 1911 ils étaient de 9.829 fr. 05, 12.588 fr. 45 et 16.832 fr. 75.

Nous n'avons pas de différence à relever pour les deux années dans la gestion de l'atelier de brochage; les dépenses ont été de 2.999 fr. 10 en 1912, elles s'élevaient à 3.134 fr. 35 en 1911.

Les frais d'entretien ont dépassé ceux de 1911 de 477 fr. 10. Cette augmentation est due à des achats de draps et de couvertures pour les deux asiles.

Le Produit des ventes d'allume-feux en 1912 a été de. . . . .	21.392 44
Les dépenses de l'atelier de fabrication de . . . . .	16.980 36
L'excédent des recettes sur les dépenses est de. . . . .	<u>4.412.08</u>

La valeur des marchandises restant en magasin au 31 décembre (allume-feux et matières premières) figure à l'actif du bilan publié à la suite du compte financier de l'exercice : en conséquence, nous n'avons pas cru devoir la faire figurer dans les recettes et les dépenses. A l'avenir, celles-ci ne comprendront, respectivement, que le produit brut des ventes et les frais d'exploitation applicables à l'année du compte.

Cet excédent de 4.412 fr. 08 provient du non-remplacement comme garde-magasin de M. Cornu, nommé Directeur, d'économies réalisées dans les dépenses de l'atelier de fabrication et de l'augmentation considérable du nombre des ventes.

Enfin, l'excédent total des recettes sur les dépenses du dernier exercice a été de 5.136 fr. 99. Nous venons de l'expliquer jusqu'à concurrence de 4.412 fr. 42 ; il est dû, pour le reste, à la vacance provisoire d'un agent, au siège social,

Nous prions l'Assemblée générale de vouloir bien approuver les comptes de l'année 1912, tels qu'ils lui sont présentés.

Les comptes de l'exercice 1912 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président fait procéder au renouvellement partiel du Conseil d'administration : MM. Chérioux, Maurice Faure et A. Le Poittevin, administrateurs sortants, sont réélus à l'unanimité.

Monsieur Gustave Le Poittevin, conseiller à la Cour d'appel de Paris, et M. Baillon de Fontenay, ancien officier de l'Intendance, chevalier de la Légion d'Honneur, sont élus, à l'unanimité, membres du Conseil, en remplacement de M. Demartial, décédé, et de M. Bidault, démissionnaire.

La séance est levée à 5 h. 40.

## EXERCICE 1912

### A. COMPTE MORAL.

I			
Nombre des individus assistés en 1912			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés restant à l'asile au 31 décembre 1911.	58	28	86
Admis dans le cours de l'année.....	2.780	128	2.908
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2.838</b>	<b>156</b>	<b>2.994</b>
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés rapatriés par les soins de la Préfecture de police.....	1	1	1
— Réconciliés avec leur famille.....	"	"	1
— Entrés à l'hôpital.....	19	13	32
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	141	"	141
— Admis à contracter un engagement milit <sup>re</sup> .....	3	"	3
— Placés comme ouvriers ou employés.....	302	60	362
— Expatriés.....	3	"	3
— Rapatriés par voies ferrées.....	4	"	4
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	27	14	41
— Disparus.....	348	22	370
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.800	17	1.817
— Arrêtés à l'asile pour délits antérieurs....	12	"	12
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	99	"	99
— Restant aux asiles le 31 décembre 1912...	79	29	108
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2.838</b>	<b>156</b>	<b>2.994</b>
Réhabilités.....	"	"	"



**LIBÉRÉS CONDITIONNELS**

**OPÉRATIONS DE 1912**

**I**

**Demandes :**

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....

77 1 78

**II**

**Mouvement des demandes :**

Demandes rejetées par la Société.....  
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....  
Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire.....

31 1 32  
32 » 32  
14 » 14

TOTAUX.....

77 1 78

**III**

**Résultats du Patronage :**

Libérés conditionnels ayant trouvé du travail...  
— — de 1911, ayant quitté l'asile en 1912 à leur libération définitive...  
— restant à l'asile au 31 décembre 1912.

14 » 14  
» » »  
» » »

Total des libérés conditionnels patronnés en 1912.....

14 » 14

**B. COMPTE FINANCIER**

## RECETTES

Expatriations et rapatriements . . . . .		407 »
Produit des souscriptions, quêtes et dons . . . . .	3.877 22	
Subventions { Etat . . . . .	36.000 »	
{ Conseil municipal de Paris . . . . .	800 »	
{ Conseil général de la Seine . . . . .	500 »	
{ Conseils généraux des départements . . . . .	1.900 »	
{ Pour la libération conditionnelle . . . . .	1.768 »	
	<hr/>	44.845 22
Intérêts d'un titre de rente 3 % . . . . .	1.800 »	
Atelier de ligots : Produit net des ventes . . . . .		21.392 44

B. COMPTE FINANCIER

Total . . . . . Fr. 68.524 66

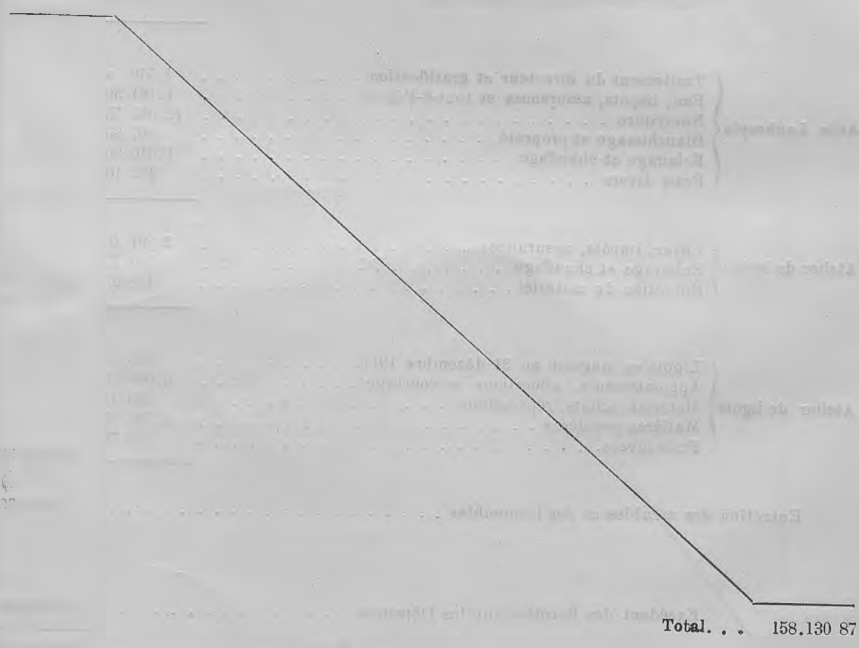
## DÉPENSES

Expatriations et rapatriements . . . . .		497 40
Frais d'administration { Personnel . . . . .	5.600 »	
{ Frais de bureau et de correspondance . . . . .	1.139 55	
{ Secours, démarches pour les patronnés . . . . .	402 90	
{ Garde, chauffage, éclairage du siège social, eau, tout-à-l'égout . . . . .	1.443 25	
{ Imprévu . . . . .	391 50	
{ Assemblée générale . . . . .	397 50	
	<hr/>	9.574 70
Asile des femmes { Traitement de la directrice . . . . .	1.500 »	
{ Loyer, eau, impôts, assurances et vidange . . . . .	2.958 75	
{ Nourriture . . . . .	4.914 75	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage . . . . .	2.254 80	
{ Secours en espèces et médicaments . . . . .	85 »	
{ Service Intérieur . . . . .	543 50	
{ Frais de bureau, de voitures, etc. . . . .	116 75	
{ Dépenses diverses et imprévues . . . . .	114 40	
	<hr/>	12.487 95
Asile Laubespain { Traitement du directeur et gratification . . . . .	1.540 »	
{ Eau, impôts, assurances et tout-à-l'égout . . . . .	1.184 50	
{ Nourriture . . . . .	12.045 75	
{ Blanchissage et propreté . . . . .	807 95	
{ Eclairage et chauffage . . . . .	1.016 90	
{ Frais divers . . . . .	282 10	
	<hr/>	16.877 20
Atelier de brochage { Loyer, impôts, assurances . . . . .	2.291 40	
{ Eclairage et chauffage . . . . .	559 15	
{ Entretien du matériel . . . . .	148 55	
	<hr/>	2.999 10
Atelier de ligots { Ligots en magasin au 31 décembre 1911 . . . . .	565 »	
{ Appointements, allocations et courtage . . . . .	6.938 20	
{ Matériel (achats, réparations) . . . . .	593 11	
{ Matières premières . . . . .	8.734 35	
{ Frais divers . . . . .	149 70	
	<hr/>	16.980 36
Entretien des meubles et des immeubles . . . . .		3.970 96
Excédent des Recettes sur les Dépenses . . . . .		5.136 99
		<hr/>
Total . . . . .		68.524 66

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse au 31 décembre 1912. . . . .	2.342 32
Fonds déposés au Crédit Industriel et Commercial. . . . .	14.930 90
1.800 francs de rente 3 0/0 au cours de 89 30. . . . .	53.580 »
Immeubles. . . . .	60.000 »
Matériel du bureau et des Asiles. . . . .	8.000 »
Valeur industrielle des ateliers. . . . .	10.000 »
Matières premières existant à l'atelier de ligots. . . . .	2.190 »
Marchandises en magasin à l'atelier de ligots. . . . .	748 »
Débiteurs de l'atelier de ligots. . . . .	1.364 40
Débiteurs divers. . . . .	4.975 25

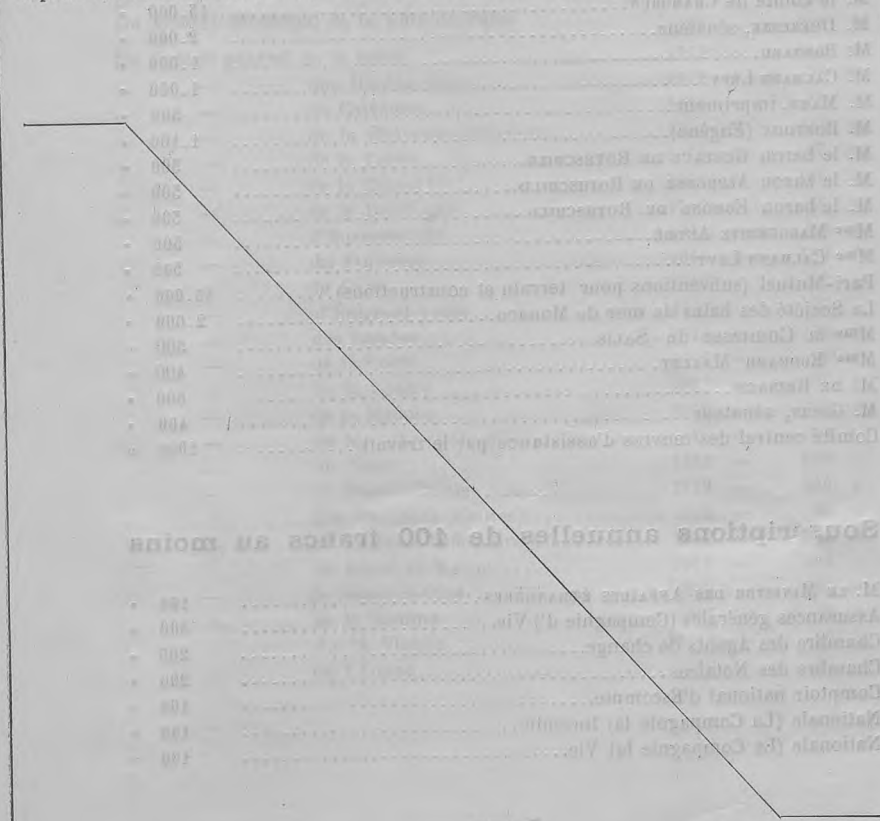


Total . . . . 158.130 87

31 DÉCEMBRE 1912.

PASSIF

Pécules des libérés conditionnels. . . . .	103 »
Pécules des femmes patronnées. . . . .	356 15
Sommes dues aux fournisseurs. . . . .	1.107 94
Capital au 31 décembre 1912. . . . .	156.563 78



Total . . . . 158.130 87

Fondation Manon - R. 1.127 82

## DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONToux (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M <sup>me</sup> MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M <sup>me</sup> CALMANN LÉVY.....	500 »
Pari-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M <sup>me</sup> la Comtesse de SALIS.....	500 »
M <sup>me</sup> EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »
Comité central des œuvres d'assistance par le travail.....	1000 »

### Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	100 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

### Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.157 85

## SUBVENTIONS

De l'État.....	Fr. 36.000 »
— (Indemnité pour la libération conditionnelle).....	{1911 — 1.003 »
	{1912 — 765 »
Du Conseil municipal de la Ville de Paris.....	{1911 — 200 »
	{1912 — 600 »
Du Conseil général de la Seine.....	1912 — 500 »
— des Hautes-Alpes.....	1912 — 25 »
— du Calvados.....	1912 — 50 »
— de la Charente-Inférieure.....	1912 — 100 »
— de la Corse.....	1912 — 50 »
— de la Côte-d'Or.....	1912 — 100 »
— de la Dordogne.....	1912 — 50 »
— d'Eure-et-Loir.....	1912 — » »
— du Finistère.....	1912 — 150 »
— du Gard.....	1912 — 50 »
— d'Indre-et-Loire.....	1912 — 25 »
— des Landes.....	1912 — 50 »
— de la Loire.....	1912 — » »
— de la Lozère.....	1912 — 25 »
— de la Manche.....	1912 — 300 »
— de Meurthe-et-Moselle.....	1912 — 50 »
— du Nord.....	1912 — 100 »
— du Pas-de-Calais.....	1912 — 300 »
— des Pyrénées (Hautes).....	1912 — 50 »
— de la Seine-Inférieure.....	1912 — 100 »
— de Seine-et-Marne.....	1912 — 100 »
— de Seine-et-Oise.....	1912 — 200 »
— de la Somme.....	1912 — 50 »
— de la Vienne.....	1912 — 25 »
— de l'Yonne.....	1912 — 50 »

# SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

## A

MM.	
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation.....	10
ALCAN, éditeur.....	5
AMY, notaire.....	10
André (M <sup>me</sup> Alfred).....	20
ANDRIKUX (M <sup>me</sup> ).....	5
ARCHEVÊQUE DE PARIS.....	20
AREMBERG (Prince d).....	5
AUCOC (L).....	5
AUDIFFRED (M <sup>me</sup> ).....	10
AUDIN DU MÉNIL (M <sup>me</sup> ).....	5

## B

BACOT, agent de change.....	5
BALLINAN, avocat au Conseil d'Etat.....	5
BANNEVILLE (M <sup>me</sup> de).....	5
BARBIER-HUGO (M <sup>me</sup> ).....	10
BARDOUX (M <sup>me</sup> ).....	5
BAUJARD (M <sup>me</sup> ).....	5
BAUME (Charles).....	5
BAVELIER (M <sup>me</sup> ).....	5
BECCUET (M <sup>me</sup> ).....	5
BÉJOT, agent de change.....	5
BELIN frères, éditeurs.....	5
BELLAIGUE (A.).....	20
BELLAN, ancien président du Conseil municipal de Paris..	40
BELLET.....	20
BELLOM (M <sup>me</sup> ).....	5
BENEL (M <sup>me</sup> ).....	5
BERCEAU.....	10
BÉRENGER, sénateur.....	50
BÉRENGER (M <sup>me</sup> Paul).....	20
BERGERON (M <sup>me</sup> ).....	20
BERTHEUX (comtesse de).....	5
BERTRAND-TAILLET, notaire.....	10
BESSAND, BIGORNE et C <sup>ie</sup> (Belle Jardinière).....	25
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier.....	10
BIARD.....	5
BILLY (de).....	5
BLUMENTHAL et C <sup>ie</sup> .....	50
BOIVIN-CHAMPEAUX, sénateur.....	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour.....	5
BON MARCHÉ (Magasins du).....	40
BONNAT, membre de l'Institut..	5
BONTOUX (M <sup>me</sup> ).....	20
BOUCARD.....	5
BOUCHERON RADIUS et C <sup>ie</sup> .....	10
BOURSE (M <sup>me</sup> ).....	5

## MM.

BOUSQUET (M <sup>me</sup> Gastonde).....	10
BOUTHORS (M <sup>me</sup> ).....	5
BOUTROUX, membre de l'Institut.	40
BOVERAT.....	10
BRAULT, notaire.....	5
BRAULT, agent de change.....	5
BRELLAY (M <sup>me</sup> ).....	5
BROCA (M <sup>me</sup> G.).....	5
BUCQUET.....	5
BUCQUOY, docteur.....	5
BUNAU-VARILLA.....	50
BUTTURA (M <sup>me</sup> E.).....	5

## C

CAHEN (M <sup>me</sup> ).....	5
CAHEN D'ANVERS (M <sup>me</sup> Albert)...	10
CAHEN (M <sup>me</sup> Salvator).....	5
CALARY (M <sup>me</sup> Raoul).....	10
CARDOSO (M <sup>me</sup> ).....	20
CARETTE.....	5
CARON (M <sup>me</sup> ).....	5
CARTIER, ancien bâtonnier....	5
CAVENTON (M <sup>me</sup> ).....	10
CERF (M <sup>me</sup> Louis).....	10
CERJAT (M <sup>me</sup> de).....	5
CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR D'APPEL.....	50
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS.....	50
CHASLIN (M <sup>me</sup> ).....	10
CHAUCHAT (M <sup>me</sup> E.).....	5
CHAUDRON frères.....	5
CHEMINADE.....	5
CHÉRIOUX, ancien président du Conseil municipal de Paris..	10
CHEVRIER (M <sup>me</sup> ).....	10
CHEVRIER (M <sup>me</sup> ).....	5
CHEYSSON (M <sup>me</sup> ).....	5
CLAUDE-LAFONTAINE, Prévost et C <sup>ie</sup>	10
CLÉRAULT (M <sup>me</sup> ).....	5
COLLIN (M <sup>me</sup> Emile).....	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX... COMPAGNIES { "l'Union générale" ..	20
D'ASSURANCES { "La Préservatrice" ..	10
"L'Urbaine" ..	20
COQUELIN (M <sup>me</sup> ).....	5
CORDELET, sénateur.....	10
CORNU (M <sup>me</sup> ).....	10
COSTÉ, directeur des Magasins du Pauvre Jacques.....	5
COTELLE (M <sup>me</sup> ).....	5
COTTENET, notaire.....	5
COURIOT (M <sup>me</sup> Lucien).....	5
CUVINOT (M <sup>me</sup> ).....	5

## D

### MM.

DANSAC (M <sup>me</sup> ).....	5
DAUCHEZ.....	5
DEBRILLE (G <sup>re</sup> ).....	5
DECAUVILLE, ancien sénateur... ..	10
DEHOLLAIN.....	10
DELABORDE (Comtesse).....	10
DELAFON, notaire.....	5
DELAPALME, notaire.....	5
DESCHAMPS (M <sup>me</sup> ).....	5
DESFORGES, notaire.....	5
DESLANDRES (M <sup>me</sup> ).....	5
DESTOMBES (Jules).....	5
DEUTSCH fils (A.).....	10
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier	5
DIDIER (G.).....	5
DOLLFUS (P.), agent de change..	20
DRAKE, ancien député.....	20
DREYFUS (Ferdinand), membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.....	10
DROZ (Alfred).....	5
DUBOIS (M <sup>me</sup> ).....	10
DU BUIT, ancien bâtonnier... ..	10
DUEZ (M <sup>me</sup> ).....	20
DUFAURE (A.), ancien député... ..	5
DUFOURMANTELLE.....	5
DULUD, avoué à la Cour d'appel	10
DUPERRÉ (amiral).....	5
DUPORTAL (M <sup>me</sup> ).....	5

### E

EMERIQUE.....	5
ERLANGER (baronne d').....	20
ESDERS, directeur des établissements Esders.....	5
ESPINAS.....	10
ETABLISSEMENTS DUVAL.....	5

### F

FABRE-LUCE.....	20
FÈRE (M <sup>me</sup> ).....	5
FERRY (M <sup>me</sup> Jules).....	10
FERTÉ (M <sup>me</sup> ).....	5
FEUILLOLKY, conseiller à la Cour de cassation.....	10
FIRMIN-DIDOT, éditeur.....	5
FLEUREAU (M <sup>me</sup> ).....	5
FLEURY.....	5
FLIGEL (M <sup>me</sup> ).....	5
FRANCK DE FERRIÈRE.....	10
FRANCK-PUAUX (Ministre protestant).....	10
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation.....	20
FREYCINET (M <sup>me</sup> de).....	10

### G

GALERIES LAFAYETTE (M <sup>me</sup> des).....	20
GAUDIN (M <sup>me</sup> ).....	5
GAYOT (M <sup>me</sup> ).....	10
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)....	5
GÉRARD (baron), député.....	10

### MM.

GERMAIN (M <sup>me</sup> ).....	5
GINET (M <sup>me</sup> ).....	10
GIRAudeau, agent de change... ..	5
GIZON (M <sup>me</sup> ).....	5
GOBERT-MARTIN (A Réaumur)....	10
GORLET (M <sup>me</sup> R.).....	5
GOMEL.....	10
GOURDAULT et FILS.....	5
GRANDJEAN (M <sup>me</sup> ).....	5
GRAMMONT (M <sup>me</sup> de).....	5
GRETERIN (M <sup>me</sup> ).....	5
GROS CLAUDE (M <sup>me</sup> ).....	5
GROUVEL (M <sup>me</sup> ).....	5
GUÉDON (M <sup>me</sup> ).....	10
GUY (M <sup>me</sup> ).....	10
GUYOT (M <sup>me</sup> ).....	5

### H

HAAS.....	10
HAMELIN (M <sup>me</sup> A.).....	5
HARCOURT (M <sup>me</sup> d').....	5
HAYEM et C <sup>ie</sup> .....	10
HECHT (M <sup>me</sup> ).....	20
HEINE et C <sup>ie</sup> .....	10
HERBERT, Secrétaire général de l'École des Ponts-et-Chaussées	5
HERMANN (M <sup>me</sup> ).....	5
HEURTEAU (M <sup>me</sup> ).....	5
HOTTINGUER (Jean).....	10
HOVELACQUE (M <sup>me</sup> ).....	5
HOVELACQUE (M <sup>me</sup> Abel).....	5

### I - J

ISTEL (M <sup>me</sup> ).....	5
ISTEL (Isidore).....	10
IWEINS (M <sup>me</sup> ).....	5
JAHAN-DESRIVAUX.....	10
JOBBÉ-DUVAL.....	5
JOIN-LAMBERT.....	5
JORDAN.....	5
JOURNAL DES DÉBATS.....	10

### K

KAHF.....	10
KASTLER, notaire.....	5
KELLNER.....	5
KLÉ frères.....	5
KOECHLIN.....	5
KRANTZ (M <sup>me</sup> ).....	20

### L

LABBÉ, Agent de change.....	5
LABBÉ (M <sup>me</sup> ).....	20
LABBEY et C <sup>ie</sup> .....	20
LAMBERT-CHAMPY.....	5
LANCERBAUX (M <sup>me</sup> ).....	5
LAPORTE.....	5
LARIVIÈRE.....	5



MM.	
LAURENT, notaire.....	5
LAVOLLÉE.....	5
LAZARD frères et C <sup>ie</sup> , banquiers.....	20
LEBOURNE.....	5
LEFEBVRE (M <sup>me</sup> ).....	5
LEFEBVRE (M <sup>me</sup> A.).....	5
LEFÉBURE (Léon), membre de l'Institut.....	20
LEFERME (M <sup>me</sup> ).....	5
LEFOULLON (M <sup>me</sup> ).....	5
LEHIDEUX, banquier.....	10
LEMENIL.....	5
LEQUESNE.....	10
LE RICHE (M <sup>me</sup> ).....	5
LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut.....	5
LEROY, DUPREY et C <sup>ie</sup> , banquiers.....	5
LESBROS (M <sup>lle</sup> ).....	5
LEVALLOIS et C <sup>ie</sup> .....	5
LEVEL (M <sup>me</sup> Emile).....	5
LÉVY (M <sup>me</sup> Anatole).....	5
LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris.....	20
LOGEARD (M <sup>me</sup> ).....	5
LOMÉNIE (Louis de).....	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.....	20
LOUBERS, ancien avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOUVRE (Magasins du).....	10
LOVE (M <sup>me</sup> ).....	5
LUSSIGNY (E.).....	5

**M**

MADÉLINE.....	5
MAGIMEL.....	5
MAIGRET (comtesse de).....	5
MALESTROIT (de).....	5
MALLET frères et C <sup>ie</sup> , banquiers.....	40
MANCEL (M <sup>me</sup> ).....	10
MANNHEIM (M <sup>me</sup> A.).....	10
MARCEAU.....	5
MARCHANT.....	5
MARCUARD-MEYER, BOREL et C <sup>ie</sup> .....	10
MARSCAL (M <sup>me</sup> ).....	5
MARIX (M <sup>me</sup> Edmond).....	5
MASSON et C <sup>ie</sup> , éditeurs.....	10
MAYER BOSS.....	5
MAYNIEL, conseiller d'Etat.....	10
MERCIER (V.).....	5
MÉRY (M <sup>me</sup> ).....	5
MEUNIER.....	5
MEURINNE (M <sup>me</sup> Edouard).....	5
MEYNADIER (M <sup>me</sup> ).....	5
MICHAUD.....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MIMEREL, avocat au Conseil d'Etat.....	20
MIR (M <sup>me</sup> ).....	10
MIRABAUD (M <sup>me</sup> Albert).....	10
MIRABAUD et C <sup>ie</sup> .....	20
MIRAULT (M <sup>me</sup> ).....	10
MONACO (le Prince de).....	20
MONOD (M <sup>me</sup> ).....	5

MM.	
MOREAU (M <sup>me</sup> Auguste).....	5
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier.....	25
MORETIN (M <sup>lle</sup> ).....	5
MORGAN (M <sup>me</sup> ).....	5
MORIZOT-THIBAULT, membre de l'Institut.....	10
MOTET (M <sup>me</sup> ).....	10
MOUSTIER (marquis de).....	10
MOUTARD-MARTIN (M <sup>me</sup> ).....	5
MURAT (princesse Joachim).....	50

**N**

NAUD et C <sup>ie</sup> .....	5
NEUHAUSS (M <sup>me</sup> ).....	10
NICOLAS (M <sup>me</sup> ).....	10
NOAK-DOLLFUS.....	5
NORDLING (M <sup>me</sup> de).....	5
NOUFFLABD (Maurice).....	5

**O**

OCHS (M <sup>me</sup> Alphonse).....	10
ODIER (M <sup>lle</sup> ).....	5
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance.....	15
OFFROY, GUYARD et C <sup>ie</sup> , banquiers.....	5

**P**

PAGES (M <sup>me</sup> ).....	5
PAM (M <sup>me</sup> ).....	5
PARIS-FRANCE (Société anonyme).....	20
PASCALIS (M <sup>me</sup> ).....	5
PASSEZ, ancien avocat à la Cour de cassation.....	10
PAULIAN (Louis).....	5
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PEIXOTTO, Directeur général de l'Equitable des Etats-Unis.....	20
PÉNICHAULT, PELLETIER et C <sup>ie</sup> .....	10
PEREIRE (M <sup>me</sup> Gustave).....	10
PÉRONNE.....	5
PÉRONNE, notaire.....	5
PÉROUSE (M <sup>me</sup> ).....	5
PÉROUSE.....	5
PERSOZ.....	5
PETICHE (M <sup>me</sup> ).....	5
PETIT JOURNAL (le).....	5
PETIT PARISIEN (le).....	10
PETSCHÉ (M <sup>me</sup> ).....	5
PIERSON (M <sup>lle</sup> Blanche).....	10
PIGALLE (M <sup>me</sup> ).....	5
PILLET-WILL (comte).....	10
PINARD (M <sup>me</sup> ).....	5
PLON, Nourrit et C <sup>ie</sup> .....	5
POISSON, notaire.....	10
POIX (princesse de).....	5
POLETNICH.....	5
POLONCEAU (M <sup>me</sup> ).....	10
POMEREU (vicomte de).....	20
POMPINET (Docteur).....	5
POPELIN (Gaston).....	10

MM.	
PORGÈS (M <sup>me</sup> ).....	5
PORGÈS (Jules).....	5
POSTOLE.....	5
POTIN (Félix).....	25
POTOCKI (comte).....	20
POUILLET (M <sup>me</sup> ).....	5
PRINTEMPS (les Magasins du).....	5
PROPPER (M <sup>me</sup> ).....	10
PULLEU (M <sup>me</sup> ).....	5

**Q**

QUÉVREMONT (M <sup>me</sup> ).....	5
------------------------------------	---

**R**

RAOUL-DUVAL (M <sup>me</sup> E.).....	5
RAVEAU (M <sup>me</sup> ).....	5
RAYNAL (M <sup>me</sup> Léon).....	5
REINACH (J.), député.....	5
RÉMUSAT (de).....	10
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	10
RIDGWAY (M <sup>me</sup> ).....	5
RINCHEVAL (M <sup>lle</sup> ).....	5
RIVAUD.....	5
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, ancien magistrat.....	10
ROCHET, agent de change.....	5
ROMAIN COOLUS.....	5
ROSENHEIM (M <sup>me</sup> ).....	5
ROTHSCHILD frères, banquiers.....	50
ROUSSELET (M <sup>me</sup> ).....	5
RUEFF (M <sup>me</sup> ).....	5

**S**

SAALFELD.....	20
SABATIER (M <sup>me</sup> ).....	50
SABOT DE MAUSSÉ (M <sup>me</sup> ).....	10
SAINTE-PIERRE (M <sup>me</sup> la C <sup>esse</sup> de).....	5
SAINTE-SENOCH (M <sup>me</sup> de).....	5
SAINTE-YVES (M <sup>lle</sup> ).....	5
SALATHÉ-DIETZ (M <sup>me</sup> ).....	5
SALEMPFELS.....	5
SALLES (M <sup>me</sup> ).....	10
SANCY (baron de).....	10
SANTOS-SUAREZ (M <sup>me</sup> ).....	5
SAPIEHA.....	5
SAUER (M <sup>me</sup> ).....	5
SAUTAI (M <sup>me</sup> ).....	5
SAY (M <sup>me</sup> Léon).....	20
SCHURER, LAUTH et C <sup>ie</sup> .....	20
SCHMIT.....	5

MM.	
SCHNEIDER et C <sup>ie</sup> .....	20
SCHWENK et JEITELS SOHN.....	5
SÉBLINE, sénateur.....	5
SÉE (M <sup>me</sup> Jacques).....	5
SÉE (M <sup>me</sup> Marc).....	5
SELIGMANN frères, (banquiers).....	10
SEYDOUX (M <sup>me</sup> Alfred).....	5
SEYNES (de).....	5
SILHOL, ancien sénateur.....	20
SMITH (M <sup>me</sup> ).....	10
SOCIÉTÉ DYLE ET BACCALAN.....	5
SOCIÉTÉ DES ATELIERS ET CHANTIERS DE LA LOIRE.....	20
SOUBIES (M <sup>me</sup> ).....	5
SPANDOW (M <sup>me</sup> ).....	5
SULZBACH, banquiers.....	20

**T**

TAUB (M <sup>me</sup> ).....	5
TAURER.....	5
TEMPS (journal le).....	20
THULIÉ (docteur).....	25
THUREAU (G.), avocat.....	10
TILLY (M <sup>me</sup> du).....	5
TOURSEILLER, avoué à la Cour d'appel.....	5
TRIEPIER (Paul).....	5

**U**

Uzès (duchesse d').....	5
-------------------------	---

**V**

VALBREUZE (de).....	10
VALLET.....	10
VANNACQUR (M <sup>me</sup> ).....	5
VELTEN, sénateur.....	10
VIEFVILLE (de), président honoraire à la Cour d'appel.....	10
VIGIER, notaire.....	5
VILLE DE ROUBAIX (Mag <sup>ins</sup> de la).....	5
VILMORIN-ANDRIEUX.....	20
VINCENT-PONNIER et C <sup>ie</sup> .....	5

**W**

WADDINGTON sénateur.....	10
WEIL (M <sup>me</sup> Henriette).....	5
WELLES (M <sup>me</sup> ).....	5
WEYER (M <sup>me</sup> ).....	10
WINTER (David).....	5
WORMS et C <sup>ie</sup> , banquiers.....	20
WORTH.....	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... 452 fr.  
M<sup>me</sup> la baronne DE LÉONINO, don important de comestibles.